

CONSEIL D'ADJOINTS
Du 7/05/2018
19H15

1° GRAND PROJET / ILOT SENTIER

- Retour sur le GT espaces publics du 30/04 et conclusion des échanges :

Jardin Bourchanin – partie Nord:

Après en avoir discuté en interne, il nous paraîtrait éventuellement judicieux de :

- Répartir les Aires de Jeux pour "grands" au Nord du cheminement en stabilisé, positionnement qu'il conviendra de confirmer avec l'appui des assistantes maternelles,
- Limiter le gazon synthétique aux aires de jeux,
- Ne pas implanter de massifs arbustifs dans cette partie du jardin Bourchanin pour laisser des espaces "libre d'accès" en gazon rustique par exemple.

Place Bourchanin :

- Quid de l'emplacement définitif du panneau lumineux d'information,
- Confirmer l'intérêt de la mise en place de surface en stabilisé renforcé sur la partie Est de la place,
- Proposition de mettre en place un panier de basket sur cette place (à discuter)
- Actualiser le plan d'implantation « jours de spectacles » en intégrant les besoins de mètres linéaires de bancs les jours de grands événements. Il y a *a priori* 3*13ml d'assise en bois sur les gradins, soit 39ml. Lors de la fête de la musique, il est mis en place 60 bancs de 2 ml, soit 120ml d'assise. La position de la scène telle que représentée dans le descriptif des aménagements extérieurs nous semble alors ne pas convenir pour une manifestation de cette ampleur. Vous serait-il possible d'actualiser le plan d'implantation « jours de spectacles » avec le bon ml ? Cette implantation remet-elle en cause le positionnement projeté de la halle ? (le cas échéant, simuler également son implantation)

Accès à l'îlot :

- Demande de compléments sur les dispositifs de contrôle d'accès (en attente d'une contre-proposition sur un dispositif limitant l'obligation d'astreinte pour le personnel technique tout en permettant d'avoir un usage souple de l'espace avec un accès homogène sur l'ensemble des entrées nord / sud / est / ouest.

*> Rencontre sur site avec l'atelier Anne GARDONI et la MEJC le **mercredi 16/05 à 15h30** afin de bien apprécier l'ensemble des usages. Une rencontre entre les assistantes maternelles, Mme ROTHEA et M. BUGNET est également programmée le **jeudi 17/05 en soirée**.*

Pour avis

Pour information x

- Relocalisation de l'association Passerelle :

Proposition de relocalisation de l'association dans les bureaux de la gym volontaire et de J3 (étage de la salle polyvalente), qui sont très peu utilisés, avec un raccordement au réseau EPARI.

Le CA est favorable à cette hypothèse, confirmant la sous occupation de ces salles.
Confirmation à faire auprès de l'association.

Pour avis x
Pour information

2° PROJET CASERNE DES POMPIERS

Retour du SDMIS sur les modalités de portage foncier de la future caserne.

Simple proposition de réviser la convention en ajoutant une « clause de retour prioritaire à la commune » du foncier mis à disposition.

Le principe resterait donc de réaliser un acte de cession à titre gracieux au SDMIS et l'inscription d'une clause engageant le SDMIS à revendre le terrain en priorité à la commune sur la base de l'évaluation qui serait faite à ce moment-là.

Le SDMIS indique qu'il s'agit d'une contrepartie à la présence pérenne sur la commune d'accueil, et ils n'ont jamais instauré de bail emphytéotique.

Le projet de convention doit être étudié au sein du bureau de leur comité syndical le 1^{er} juin prochain, pour engager ensuite les études opérationnelles.

Le CA confirme son désaccord avec cette hypothèse. Mme le Maire se propose de rencontrer prochainement R. PFEFFER, élu départemental délégué, ainsi que le chef de Corps départemental Serge DELAIGUE, pour repropose l'hypothèse d'un bail.

Pour avis x
Pour information

3° ENFANCE / JEUNESSE

C ROTHEA

Retour sur la réunion de l'AMF avec l'inspecteur académique (qui s'est tenue en mairie d'Oullins)

- Plan canicule : simplification des procédures de changement des locaux en cas d'épisode caniculaire (mise en place d'un document type). Pour rappel, c'est le Préfet qui déclenche le plan canicule.
- Mise en place d'un règlement intérieur départemental des écoles, support de tous les règlements intérieurs des écoles. Ce règlement reprend les grands principes de l'apprentissage, de la laïcité mais aussi les droits et devoirs de la communauté éducative. Document national décliné en fonction des spécificités de l'académie.
- Carte scolaire et charte de la ruralité : L'EN s'engage à donner le nombre de classes en août au lieu de septembre (plus de comptage des élèves le jour de la rentrée) en se basant sur le nombre d'enfants inscrits donnés par les communes. C'est un travail de confiance entre les communes et l'inspecteur de circonscription.
- Développement des débouchés professionnels de la petite enfance : soutien à l'insertion des jeunes scolarisés en CAP accompagnement éducatif et en BAC pro services à la personne qui doivent au cours de leur scolarité effectuer des stages d'une durée de 4 à 6 semaines. Un courrier de l'IEN va être envoyé aux communes. Les élus doivent déterminer

les écoles maternelles susceptibles de recevoir ces élèves en stage et dresser leur liste. Le maire de la commune nomme le tuteur du stagiaire.

- Les règles de sécurité sont en train d'évoluer suite à un travail conjoint entre les forces de l'ordre et l'EN et au mode d'intervention des forces de l'ordre qui a changé depuis le Bataclan. Par exemple, du fait du mode d'intervention différent, il est nécessaire pour les forces de l'ordre d'avoir de la visibilité sur la cour de l'école. La préconisation qui était de monter les enceintes autour des écoles ne serait plus à appliquer. Il faut veiller à ce que les écoles soient bien fermées à clé pendant le temps scolaire et essayer de trouver des solutions pour éviter les attroupements de parents devant le portail de l'école.

Pour avis

Pour information x

(Plus de détails en pj)

4° AFFAIRES SOCIALES – MINEURS ISOLÉS NON ACCOMPAGNÉS

L'ensemble des Maires du Rhône ont été sollicités par le Président du Département afin de trouver des solutions d'hébergement à destination des mineurs non accompagnés (MNA).

Des locaux vides sont recherchés afin de répondre à cette demande d'accueil d'urgence.

Pour Millery, la question de l'usage de l'ancien logement mis à la disposition de la secrétaire générale peut se poser.

Cependant, il est rappelé que le suivi et l'orientation des mineurs non accompagnés se situe à la MDR de Chaponost. Aussi, il est impératif de disposer d'une offre de transports adéquats pour permettre aux mineurs d'être complètement autonomes dans leurs parcours d'insertion et de suivi.

F. GAUQUELIN propose de rencontrer Mme SIMIAN sur ce sujet (Conseillère départementale déléguée à l'enfance et à la famille).

Pour avis

Pour information x

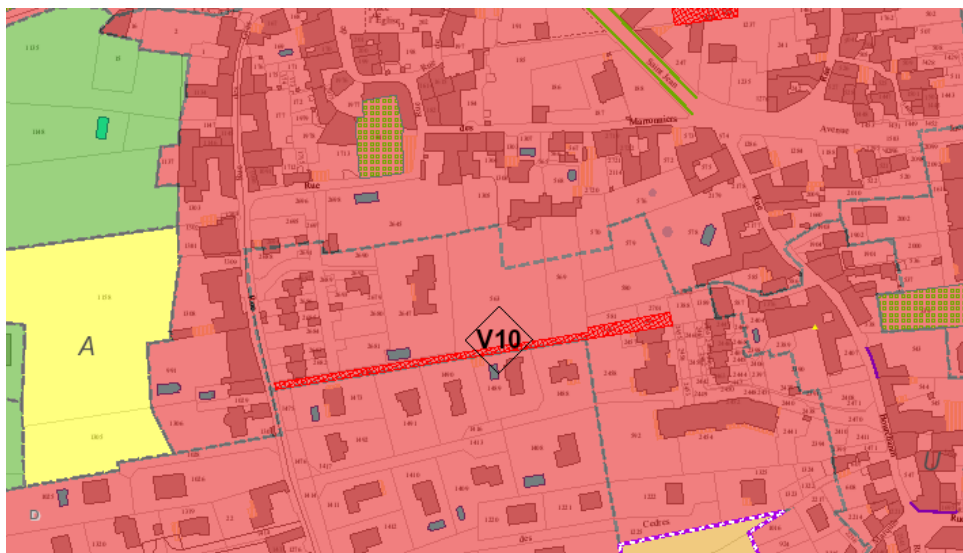
5° URBANISME / DOSSIERS DIVERS

- Demande d'avis sur la liaison entre la rue des Grès et l'Impasse Bourchanin / E.R. V10.

Sollicitation récente de M. Fuentes qui réside dans la 1ère maison du lotissement clos des Grès jouxtant le début de la voie et également Mme Pierrefeu pour les terrains à côté. Guillaume Gros a également été sollicité par M. Joncour.

Pour mémoire des parcelles ont déjà été acquises par la commune à chaque extrémité de cet E.R.

Proposition du CA : problématique de dénivelé important. RDV à prévoir sur place, au retour de G. GROS pour prévoir une réponse collective aux riverains sur le choix de la municipalité (à mener en concertation avec la CCVG)



**Demande d'avis sur une demande de projet de construction parcelle donnant sur
desserte à l'arrière de l'espace rencontre, propriété privée de la commune
Famille GIRAUD (suspçon de partage familial)**



Proposition du CA : par principe, pas de débouché nouveau. Il est proposé de retrouver la convention d'origine afin de statuer définitivement sur ce dossier.

Pour avis
Pour information x

6° CULTURE / BIBLIOTHEQUE

En application des orientations du gouvernement en faveur d'une augmentation de l'amplitude d'ouverture des bibliothèques (en soirée ou en week end et période de vacances scolaires), une dotation spécifique de 8 M€ a été mise en place en 2018. Le Préfet de Région a lancé un appel à manifestation d'intérêt, pour accompagner localement ce développement.

Les communes intéressées ont jusqu'au 15 mai pour faire part de leur intérêt, en contrepartie d'une prise en charge d'une partie des frais supplémentaires générés par l'augmentation de cette amplitude : de 60% (pour accroissement entre 9h et 19h en semaine), à 70% (au-delà de 19h, les samedi après-midi et vacances scolaires), voire 80% (dimanche).

Cette prise en charge peut couvrir aussi bien les charges des personnels déjà en place que les frais de bâtiments.

Rappel des amplitudes actuelles :

- Lundi 16h-19h
- Mercredi : 10h30-12h30 et 14h30-18h
- Vendredi : 16h-19h
- Samedi : 10h-12h30

Une lettre d'intention doit être déposée d'ici au 15 mai, avant un dossier de candidature étayé à déposer pour l'automne.

Il est donc demandé aux élus de se positionner sur l'opportunité de répondre à cette proposition.

Proposition du CA : des réserves, étant donné que les conditions d'accueil sont satisfaisantes actuellement. En attente de précisions de la part du Département.

Pour avis x

Pour information

7° ACTUALITE DES SYNDICATS ET DE L'INTERCOMMUNALITE

Comité syndical du SIVU de Gendarmerie :

Retour sur la réunion du 23 avril : approbation du CA et du CG, vote du BS 2018

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

Bureau de Poste :

Le bureau de poste de MILLERY sera fermé du **lundi 6 août 2018 au samedi 25 août** en raison des prévisions d'activité. Le bureau reprendra ses horaires habituels à compter du lundi 27 août 2018.

Attention : organisation du dépôt / retrait de courriers à prévoir

Voirie / divers :

Effaçage marquage courant mai rue de la tourtière, grande rue et rue de la tour et pavés déposés ensuite.

Place du Bouton/ marché :

Accident de circulation jeudi jour de marché sur la place du bouton avec une personne âgée renversée lors d'une manœuvre d'une voiture stationnée. Réinterroge la tolérance pour le stationnement sur la place afin d'éviter de futurs accidents.

Pour le CA : interrogations sur la nécessité de contraindre davantage la circulation. Vérifier auprès de l'association J3 qu'ils prennent soin de ne plus stationner sur le parking de la salle des fêtes les jours de marché.

Urbanisme

Se renseigner sur l'implantation d'une antenne relais Route de Flignon > quid de l'autorisation ?

AGENDA DE MME LE MAIRE ET DE MMES ET MM. LES ADJOINTS

Proposition de balayer les réunions prévues sur les 15 prochains jours (alimentation du planning extranet)

- **Mardi 8 mai** : cérémonie à 11h au cimetière
- **Lundi 14 mai** :
 - o 13h30 : Audience cour administrative d'appel / fixation judiciaire du prix de cession terrain OAP JEAN (préemption EPORA)
 - o 16h : rencontre directrice école maternelle / point sur la future école et la salle de motricité
- **Mardi 15 mai** :
 - o 16h : Point d'étape SCOT / SOL avec la DDT du Rhône
 - o 18h : Commission aménagement CCVG
 - o (en parallèle) 18h : AG ADMR
 - o 20h30 : AG des Petits loulous
- **Mercredi 16 mai** :
 - o 12h : Repas Bleu
 - o 18h : Bureau SMAGGA
- **Jeudi 17 mai** :
 - o 20h30 : AG YOURI

DATE PROCHAIN CA : LUNDI 28 MAI / 20H
Transmettre les sujets au plus tard le 25 MAI

Le maire,



Françoise GAUQUELIN